

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2026 A 17 HEURES 30

Date de convocation : le 6 février 2026

Nombre de Membre en exercice : 10

Nombre de Membre présents : 9

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-six, les treize févriers à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël TISSIER, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean-Claude, M. Gilles GUERREAU, Mme CHORON Françoise, M. de CHASTELLUX Hugues, Mme LAFAIX Françoise, Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle, M. BOUILLARD Baptiste, M. GOYET Julien.

Absents excusés : Mme BALACÉ Émilie a donné pouvoir de vote à Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle.

Secrétaire de séance désignée : Madame Françoise CHORON.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers municipaux en exercices présents à l'ouverture de la séance.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le suivi des données des débits à la suite de la réhabilitation des réseaux d'assainissement : Devis pour l'application mobile IJINUS afin de superviser les données et exporter les informations en rapports détaillés.

Le conseil accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1 – Valider le projet de procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2025.**
- 2 – Demande de prise en charge des fournitures pour la réfection de la clôture de la prairie mitoyenne avec le massif forestier de la Côte Trainé Vin (sentier Botanique).**
- 3 – Proposition de Devis pour le remplacement de la vasque circulaire dans les sanitaires de l'école maternelle.**
- 4 – Projet de renouvellement du contrat d'extension de garantie des radars pédagogique.**
- 5 – Estimation ONF des bois sur pied délivré de la parcelle 23 pour le calcul des frais de garderie 2025.**
- 6 – Planning pour la tenue du bureau de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.**
- 7 – Devis IJINUS pour l'accès Webservice Ijitrack et application Wiji.**
- 8 – Questions et informations diverses.**

1 – Valider le projet de procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2025.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 19 décembre 2025.

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2025 est **ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité.

2 – Demande de prise en charge des fournitures pour la réfection de la clôture de la prairie mitoyenne avec le massif forestier de la Côte Trainé Vin (sentier Botanique).

2026-N° 01 :

Le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur Christophe PICQ exploitant la parcelle cadastrée ZH 36 au lieu-dit « CÔTE TRAINE VIN », propriété de Madame Monique MARRY et mitoyenne des parcelles boisées communales où est situé le sentier botanique.

D'une part, lors de la mise en sécurité de ces parcelles par l'abattage des épicéas dépérissant et le débardage par le terrain référencé ci-dessus.

D'autre part, par la chute sur la clôture de nombreux arbres d'essence diverses mais notamment des acacias. La clôture constituée de pieux d'acacias et de fil de fer ronce a été en grande partie détruite, tant par la chute des arbres que par l'exploitation de ceux-ci.

Aussi, bien que la clôture soit largement vétuste, l'exploitant de la parcelle demande à la collectivité de bien vouloir participer financièrement à l'achat des matériaux pour la réfection de la clôture.

- Considérant la part de responsabilité de la collectivité dans la dégradation de cette clôture.
- Considérant l'accès au terrain qui nous a été laissé libre sans contrepartie financière.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre à la charge de la commune, l'achat d'une centaine de pieux d'acacias en 2.00 ml au prix globale de 200€, l'achat d'environ 1400 ml de fil de fer ronce galvanisé pour 271.32 € et les crampillons pour fixer le fil de fer ronce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité.
ACCEPTE l'achat de ces matériaux pour le prix global estimé de 471.32€.
DÉCIDE d'inscrire cette dépense au prochain budget.
AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette décision.

3 – Proposition de Devis pour le remplacement de la vasque circulaire dans les sanitaires de l'école maternelle.

2026-N° 02 :

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de remplacer la vasque circulaire installée dans les sanitaires de l'école maternelle depuis l'ouverture de celle-ci (plus de 40 années). En effet, le système de robinetterie et d'évacuation ne semble plus réparable malgré plusieurs interventions de l'entreprise de plomberie en charge de nos équipements ces dernières années. L'eau s'écoule continuellement tant par le robinet que par le syphon. Aussi je vous propose de faire installer un appareillage neuf afin de régler ce problème récurrent de fuite d'eau.

L'entreprise CBE basée à Étaule 89200 nous propose un devis pour le remplacement de cet ensemble à 2417.25€ HT soit 2900.70€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité.
DÉCIDE de faire remplacer la vasque circulaire installée dans les sanitaires de l'école maternelle.
ACCEPTE le devis proposé par CBE pour un montant de 2417.25€ HT soit 2900.70€ TTC.
AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à la décision modificative N° 3.

4 – Projet de renouvellement du contrat de maintenance extension de garantie des radars pédagogique.

2026-N° 03 :

Le Maire informe le conseil municipal que les radars pédagogiques « Evolis Solution » acquis en janvier 2018 à la société Elan Cité font l'objet d'un contrat de service arrivé à échéance le 23 janvier 2026.

Aussi, l'entreprise Elan Cité nous propose le renouvellement du contrat de service incluant les prestations suivantes :

- Diagnostic obligatoire avec le client par téléphone ou par outil de diagnostic automatique sur smartphone ou PC pour vérifier et avérer la panne matérielle.
- La réparation du produit en atelier ; pièces, main d'œuvre et port aller-retour inclus.
- Le traitement prioritaire de notre appareil en cas de retour.
- La mise à jour gratuite des logiciels : exploitation des statistiques, configuration.
- L'assistance téléphonique (aide à l'installation des logiciels si nouveaux postes informatiques, aide à l'utilisation si nouveaux utilisateurs...)

Ce contrat de service est proposé au prix de 199 € HT par radar soit 238.80€ TTC pour une durée de 3 ans du 24 janvier 2026 au 23 janvier 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :
DÉCIDE de renouveler le contrat de service selon les termes ci-dessus.
ACCEPTE le devis pour la somme de 199€ HT par radar soit 238.80€ TTC l'un et pour les deux radars pédagogiques 477.60€ TTC.
AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette décision.

5 – Estimation ONF des bois sur pied délivré de la parcelle 23 pour le calcul des frais de garderie 2025.

2026-N° 04 :

Le Maire informe le conseil municipal que l'ONF a établi la fiche vente n° 25D072491, dont la délivrance a été demandée pour la parcelle 23, l'estimation de la valeur est établie en référence aux prix de vente obtenus pour des produits analogues et en tenant compte des conditions d'exploitation. Conformément à l'article D 223-4 du code forestier, elle servira de base de calcul des frais de garderie.

La valeur des produits de cette délivrance est estimée à **462.59€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :
ACCEPTE le prix estimé de cette coupe à **462.59€**.
AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à l'exécution de cette décision.

6 – Planning pour la tenue du bureau de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Le Maire rappelle au conseil municipal que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain et que nous avons l'obligation de tenir le bureau de vote pour le bon déroulement de ces opérations.

Aussi, je vous propose de planifier cette journée selon le tableau ci-après en 4 équipes de 2 :

8 h 00 - 10 h 30	10 h 30 – 13 h 00	13 h 00 – 15 h 30	15 h 30 – 18 h 00
Hugues de CHASTELLUX	Jean Claude MAUPOIX	Gilles GUERREAU	Françoise LAFAIX
Marie Noëlle ROUSSEAU	Emilie BALACE	Baptiste BOUILLARD	Julien GOYET

7 – Devis IJINUS pour l'accès Webservice Ijitrack et application Wiji.

2026-N° 05 :

Devis pour capteur enregistreur et relevé des données.

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement terminés au printemps dernier par l'installation sur le réseau eaux usées à proximité de la station d'épuration d'un capteur de données composé de 2 modules, mais pour lequel il y a lieu de prévoir en supplément du marché initial l'accès Webservice IJITRACK et application WIJI afin de lire et exploiter les données de la sonde installée.

L'entreprise IJINUS du Groupe CLAIRE CONNECT nous propose le devis I.CQ.26-00724 aux conditions suivantes :

Ouverture de compte IJITRACK d'un montant de 144.92€ HT.

Référencement des capteurs et paramétrage d'un montant de 12.98€ HT.

L'activation de la carte SIM et le service associé 100.00€ HT.

L'abonnement annuel IJITRACK par module est de 96.00€ soit 192.00€ HT.

Frais de port 35.63€ HT.

Soit un montant total HT de 485.53€.

Cet équipement est nécessaire pour le suivi des flux et le résultat d'exploitation de la prochaine station d'épuration.

Aussi, considérant qu'il est indispensable d'intégrer ces éléments pour l'accès Webservice Ijitrack et application Wiji pour le suivi des flux entrant dans la station et la transmission des données.

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accepter ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité

ACCEPTE ce devis pour un montant de **485.53€ HT** soit **582.64€ TTC**.

DÉCIDE d'inscrire cette dépense au prochain budget Assainissement.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette décision.

8 – Questions et informations diverses.

⇒ Information sur la souscription du contrat d'entretien pour le poêle installé 52 grande rue. Il s'agit d'une extension au contrat conclu entre Domanys et Engie Home Services pour le marché ventilation et chaudière fuel auquel nous adhérons. Le coût de la prestation supplémentaire est de 123.74€ HT en 2026 et prendra effet le 1 avril 2026.

⇒ Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et télécom sont terminés pour la partie terrassement. Les opérations de branchement chez l'habitant reprendront le 2 mars 2026 et le basculement de l'ancien réseau électrique au nouveau aura lieu en matinée du 5 mars avec une coupure pour le secteur concerné. Ensuite ORANGE a de 2 à 3 mois pour enfouir son réseau après réception des travaux de terrassement. Pour terminer les nouveaux candélabres d'éclairage public sont installés et les réseaux aériens et supports sont déposés. La fin de l'ensemble de l'opération doit avoir lieu courant de l'été.

⇒ Concert à l'église le 14 mars 2026.

⇒ Projet de faire réaliser pour l'église un panneau d'information afin de marquer la fin des travaux de l'église par l'inauguration et la venue des petits chanteurs à la croix de bois.
Ce panneau pourrait être fixé sous le porche d'entrée de l'église (clocher).

⇒ Lutte contre les pigeons de l'église, en l'attente des informations juridiques en provenance de la CCAVM, dont une action mutualisée est à l'étude ou par une action de prélèvement individuelle par des personnes habilitées sous couvert d'un arrêté municipal.

⇒ Le Maire informe le conseil municipal d'un désordre important qui vient de se produire sur l'une des poutres du plafond à la française de l'appartement N°3 au 55 grande rue. En fin d'année dernière la locataire inquiète, me signale une gerce importante sur la poutre de la salle à manger. Je constate le problème et voyant la gerce s'ouvrir sur les joues latérales de la poutre, nous décidons avec Françoise Choron, responsable du parc locatif de la commune, de faire appel à un charpentier pour avoir un avis professionnel sur la situation et apporter une solution de réparation. Monsieur DULION charpentier confirmé à Ancy le Franc examine la poutre ce jour et évoque un risque majeur de rupture de celle-ci Il décide de nous transmettre un devis ce lundi 16 et propose une intervention de mise en sécurité de la poutre dès le mardi 17 février 2026 par la pose d'étais sous la poutre dans l'appartement ainsi que dans le local technique en dessous. Pour la suite, il nous propose une étude pour consolider la poutre par des renforts métalliques, goujons et résine époxy afin de rendre à la poutre sa résistance initiale. Il nous suggère, à la suite de ces travaux, de prévoir une mise en peinture de la poutre pour lui rendre une couleur proche du bois car la résine époxy est très grise. Compte tenu de la gêne importante occasionnée par la pose des étais, considérant la pleine jouissance de cette pièce grandement impactée, une remise commerciale sera étudiée et définie à la fin des travaux.

⇒ Sont évoqués des problèmes ponctuels liés au fonctionnement scolaire et périscolaire. D'une part, pour le service de nettoyage dont la gestion est confiée à un prestataire et assurée par AJ Services. Ces perturbations momentanées sont liées à l'absence de l'un des agents techniques. D'autre part, la suppression de la garderie du soir le 5 mars prochain suite à l'absence de l'agent pour raison médicale, n'ayant pas d'agent disponible pour assurer le remplacement et au regard de la complexité administrative pour pourvoir au remplacement de cet agent, l'absence n'étant que d'un service, il a été décidé de suspendre ce service le 5 mars.

⇒ Poser le panneau d'affichage sur le mur extérieur de l'église vers l'entrée principale (escalier).

✚ **La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 20 mars 2026.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER 2026.

Le Président de séance :
Joël TISSIER

Le Secrétaire de séance :
Madame Françoise CHORON